ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

<u>Soixante-quatrième session</u> <u>Cotonou, République du Bénin, 3-7 novembre 2014</u>

RÉSOLUTION

PROGRÈS RÉALISÉS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT LIÉS À LA SANTÉ DANS LA RÉGION AFRICAINE

(Document AFR/RC64/4)

Le Comité régional,

Ayant examiné le document AFR/RC64/4, intitulé «Progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé dans la Région africaine»;

Reconnaissant que les pays de la Région africaine ont réalisé des avancées au cours des dix dernières années, mais que la majorité d'entre eux, à une année de l'échéance fixée, n'atteindront probablement pas tous les OMD liés à la santé;

Conscient du fait que des progrès sont encore possibles si les pays parviennent à surmonter les difficultés et les contraintes liées au renforcement des systèmes de santé, à l'intensification rapide des interventions efficaces, à l'amélioration de la coordination, à la mobilisation financière et à la gestion, et à la lutte contre les inégalités en matière de santé;

S'appuyant sur les nombreuses opportunités qui existent aux plans mondial et régional en ce qui concerne la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant; le sida, la tuberculose et le paludisme; les déterminants sociaux de la santé; et une meilleure harmonisation des partenariats internationaux par le biais du mécanisme de partenariat dénommé «Harmonisation pour la Santé en Afrique» et d'autres initiatives similaires;

1. APPROUVE le document AFR/RC64/4, intitulé «Progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé dans la Région africaine»;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à :

- a) renforcer les mécanismes de coordination, en s'appuyant sur un leadership ferme et la bonne gouvernance, et traduire les engagements pris en actes concrets;
- b) mobiliser des ressources substantielles, financières et autres; hiérarchiser et reprogrammer plus efficacement les ressources internes et externes, en mettant l'accent sur les secteurs dans lesquels les avancées ont été lentes, afin d'accélérer les progrès dans ces secteurs; et, pour les pays en bonne voie, consolider les progrès déjà accomplis pour atteindre et maintenir les OMD liés à la santé;

- c) intensifier les interventions pour parvenir aux réductions nécessaires de la mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans; accroître les efforts et les financements pour accélérer l'allègement de la charge due au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose; et s'attaquer aux principales priorités dans le domaine de la santé et de l'environnement, telles que l'alimentation en eau potable et l'assainissement;
- d) se doter des structures et des processus nécessaires pour progresser vers le programme de développement pour l'après-2015, qui porte, entre autres, sur la couverture sanitaire universelle et les OMD non atteints;
- e) améliorer la disponibilité et la qualité des informations pour suivre et évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des OMD de santé, et soutenir une planification efficace du programme de développement pour l'après-2015;
- 3. INVITE INSTAMMENT les partenaires internationaux à améliorer la prévisibilité des ressources et l'harmonisation de l'affectation de ces ressources par rapport aux priorités des pays, comme le recommande la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide;
- 4. PRIE le Directeur régional :
- a) d'entreprendre le plaidoyer en faveur de la coordination de l'action des partenaires et de faciliter cette coordination pour assurer la mobilisation de ressources suffisantes et l'efficacité de la coopération technique;
- b) de fournir un appui aux États Membres pour leur permettre de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les OMD de santé et de compiler et partager les meilleures pratiques;
- c) de faire rapport à la soixante-cinquième session du Comité régional sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution.